



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Sous-Préfecture de Lens

Lens, le 20 FEV. 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du 19 décembre 2017

Présidée par : Monsieur Jean-François RAFFY, sous-préfet du Pas-de-Calais

Objet : Comité de pilotage final de l'étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement et orientation sur le bassin versant de la Haute-Deûle

Rédacteur : Béatrice Maciejewski

Téléphone : 03 21 13 47 33

Mel : beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

PJ : liste des participants

I – OBJET DE LA RÉUNION

- Retour sur l'ensemble des livrables de la première phase de l'étude
- Présentation des résultats de la deuxième phase de l'étude
- Validation des livrables de la deuxième phase qui finalisent l'étude
- Réflexion sur l'utilisation de ces résultats par les collectivités

II – POINTS EXAMINÉS

Cartographie du phénomène d'inondation par ruissellement (livrable L6)

L'objectif de ces cartographies est d'améliorer la connaissance des zones inondables sur le territoire du bassin versant de la Haute-Deûle par leur identification la plus exhaustive possible à partir d'une analyse morpho topographique.

La DDTM rappelle l'objectif de ces cartographies et leur utilisation. Elles n'ont pas vocation à réglementer l'ensemble du territoire mais permettre d'orienter les décisions en termes d'aménagement.

Débat :

M. Kaczmarek (maire d'Auby) observe que la cartographie est la même que celle qui a été réalisée il y a 15 ans. Il s'interroge sur la capacité de pompage des stations situées sous le canal.

4

Il demande s'il est opportun de redimensionner les pompes. Il souhaite que la question soit à l'ordre de la prochaine IRC (instance régionale de concertation).

Le bureau d'études indique que le fonctionnement des pompes n'a pas été intégré dans l'étude. La cartographie restituée en partie, la zone inondable de la Dêule. Ce secteur avait d'ailleurs été identifié dans les cartes du TRI comme une zone de débordement de la Deûle pour les scénarios les plus critiques.

M. Kaczmarek demande quelle sera la doctrine à adopter en termes d'aménagement et s'il y a un risque de débordement de la Deûle.

- Sur l'aménagement, la DDTM répond qu'il s'agit aujourd'hui de présenter les résultats de l'étude de ruissellement. Ils feront l'objet d'un porter à connaissance (PAC) aux élus concernés auquel seront associées des préconisations. Ce porter à connaissance sera diffusé courant du 1^{er} trimestre 2018. Les cartes relatives aux orientations d'aménagement seront également transmises aux élus mais compte tenu de leur vocation elles ne seront pas accompagnées de prescriptions.

- Sur le débordement de la Deûle, le bureau d'études indique que ce phénomène peut se produire. Le canal dispose d'une limite capacitaire qui peut être atteinte pour un événement exceptionnel. Les cartes du TRI de la Deûle avaient mis en exergue quelques zones de débordement préférentiels.

M. Legrin (commune d'Annay) souhaite savoir quand ont eu lieu les derniers travaux d'entretien de ce canal ?

La DDTM répond que ces travaux relèvent de la compétence de Voies Navigables de France (VNF).

M. Blanquart (communauté d'agglomération de Lens Liévin) regrette l'absence de VNF.

M. le sous-préfet interrogera VNF sur ce point.

Mme Belland (Mission Bassin Minier) s'interroge sur la prise en compte des cartes produites suite à l'étude hydraulique sur les SRE et celles produites dans le cadre de cette étude, notamment sur le fait qu'il existe des différences de périmètres entre les zones basses potentiellement inondables protégées par les SRE et les dépressions du plancher alluvial identifiées dans l'étude. Elle rappelle les hypothèses d'un scénario de l'étude SRE (orage de récurrence centennale, panne de station de 8h) et une modélisation des réseaux et des pluies.

La DDTM répond qu'une étude fine relative aux stations de relevage des eaux devra être réalisée.

Mme Belland répond que cette étude a été réalisée en 2008-2012 à sa demande avec le concours de l'Agence de l'Eau. Elle a pris en compte la pluie centennale et constate un grand décalage entre les deux études.

M. le sous-préfet demande que cette étude soit transmise à la DDTM pour lui permettre de l'étudier d'une part, et savoir quelle étude prendre en compte, d'autre part.

Une note sur le risque inondation et l'interprétation des cartes de l'étude sur la commune d'Auby a été transmise par mail à la mission bassin minier en date du 9 janvier 2018 par le bureau d'étude.

Mme Coupin, maire d'Angres, rappelle que la commune subit des inondations par débordement de la Souchez. Elle souhaite savoir quels sont les travaux à réaliser et quel est le calendrier prévisionnel, car la population est en attente de réponse.

9

M. le sous-préfet rappelle les propos de Mme Degiovanni lors de la réunion en juin 2017, sur l'urgence de doter le bassin de la Haute Deûle d'une structure porteuse de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) de la Haute Deûle.

M. Ansart précise que la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) de la Haute Deûle approuvée conjointement par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais (AP du 29/12/2016) a vocation à être portée par une collectivité territoriale. La durée de mise en œuvre de la SLGRI est de six ans (2017-2022). Il précise les 2 objectifs principaux de la SLGRI de la Haute-Deûle :

1. Faire émerger une gouvernance de la gestion des risques d'inondation ;

2. Inciter à l'élaboration ou l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde lorsque cela est nécessaire. Dans l'attente de l'identification d'une structure porteuse locale, ce rôle d'animation et de coordination de la SLGRI est assuré de façon transitoire par les services de l'État, en l'occurrence la DDTM 62.

M. le sous-préfet annonce la tenue d'une réunion dans le courant du 1^{er} trimestre 2018 avec VNF, les communautés de l'agglomération, le SYMSAGEL afin de rechercher une structure porteuse de la stratégie. Cette gouvernance permettra aux élus d'élaborer un programme de gestion des risques d'inondation (travaux, urbanisme, gestion de crise...) à une échelle hydrographique cohérente.

La date de réunion est fixée en séance au 15 mars 2018 à 14 H 30 à la sous-préfecture de Lens.

M. Legrin demande de passer aux actions, car la population est aussi en attente de réalisation de travaux. Au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) deviendra une compétence obligatoire à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il demande que soit prescrit un PPRI à l'échelon intercommunal.

M. Hennebelle répond que l'État prescrit un plan de prévention des risques au regard de la connaissance des phénomènes impactant le territoire et de l'historique. Elle rappelle qu'un PPRI est un document réglementaire qui vaut servitude d'utilité publique pour toute autorisation d'urbanisme située en zone de risque.

M. Ansart (DDTM) rappelle que la compétence GEMAPI recouvre la mission « **aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique** ». Cette mission comprend tous les travaux visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau, comme notamment :

- la définition des travaux d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...)
- La création ou la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ;
- La création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

M. Blanquart demande s'il est prévu des aides de l'État.

M. Hennebelle précise que le financement des études et travaux d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations) par l'État est conditionné par la mise en place d'un plan de prévention des risques. Actuellement la décision d'élaborer ce type d'outil n'est pas prise.

01

La DDTM ajoute que les communes doivent être dotées d'un plan communal de sauvegarde pour obtenir un financement.

En parallèle à la démarche PAPI initiée par la CALL et le SYMSAGEL, M. le sous-préfet demande à la DDTM de faire une analyse de l'opportunité de prescrire un PPRi sur le bassin versant de la Souchez.

III – DECISIONS PRISES ET SUITES A DONNER

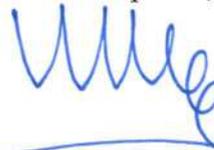
Le sous-préfet :

- interrogera VNF sur l'entretien du canal de la Deûle
- organisera une réunion le jeudi 15 mars 2018 à 14 H 30 à la sous-préfecture de Lens au sujet de la structure porteuse de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).

DIFFUSION

- Participants à la réunion.

Le sous-préfet,



Jean-François RAFFY

Liste des participants

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Mme Guenaele BAUDE-LEGULUDEC, chargée de mission

DDTM du Nord

- Mme Marie-Annick LEFEBVRE, direction territoriale Douai/Cambrai
- M. Bruno SENECHAL, direction territoriale de Douai/Cambrai

DDTM du Pas-de-Calais

- M. Christian HENNEBELLE, chef de l'unité connaissance et prévention des risques
- Mme Doriane MAHE, adjointe au chef de l'unité connaissance et prévention des risques
- M. Stéphane ANSART, chargé de mission inondations

Sous-Préfecture de Lens

- Mme Karine QUIGNON, chef du bureau du développement du territoire
- Mme Béatrice MACIEJEWSKI, chargée de l'environnement

Chambre d'agriculture

- M. JM GLACET

Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay

Mme Flora TIVELET, service gestion des milieux aquatiques

Communauté d'agglomération du Douaisis

- M. Ludovic DENNIN

Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin

- Mme Séverine GAUDRE

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

- M. Jean-Pierre BLANCART, vice-président
- M. Gaëtan BOYER, directeur du service eau et assainissement
- Mme Christine DOUCHE, service eau et assainissement

Agence d'urbanisme de l'Artois

- Mme Carole BOGAERT, directrice
- Mme Julie LENEINDRE

Bureau d'études

- M. Olivier SONNET, design hydraulique et énergie

Mission Bassin Minier :

Mme Sandrine BELLAND, chargée de mission

Communes du Nord :

- Annoeullin : M. Christophe GRAS, adjoint délégué à l'urbanisme, aux transports et à l'environnement
- Auby : M. Freddy KACZMAREK, maire
- Flers-en-Escrebieux : M. Denis DESRUMAUX, adjoint au maire
- Wahagnies : M. Alain BOS, maire

Communes du Pas-de-Calais :

- Ablain-Saint-Nazaire : M. Dominique ROBILLART, maire
- Angres : Mme Maryse COUPIN, maire et MM. Stéphane THUEUX et Serge POIX
- Annay-sous-Lens : MM. Alain LEGRIN et Claude VANDENBORREN, conseiller délégué à l'environnement
- Avion : M. Bertrand OFFE
- Estvelles : M. Alain SZABO, maire et M. Bernard CHAPELET
- Evin-Malmaison : M. Bertrand FAUQUEMBERGUE
- Grenay : Mme Sandie LECLERCQ, service urbanisme
- Hénin-Beaumont : Mme Caroline GLORIAN
- Hulluch : M. Romain MULLER
- Lievin : M. Patrice DELATTRE et Mme Christelle FOUACHE
- Méricourt : Mme Virginie MOLLET
- Noyelles-sous-Lens : M. Hervé STOCKMAN, responsable du service technique
- Souchez : M. Didier Briaval
- Wingles : M. Guillaume CRETON, directeur général des services

Excusé :

- M. Philippe RAPENEAU, président de la communauté urbaine d'Arras